

# Construction de logements Résultats à fin mars 2017

## Logements autorisés

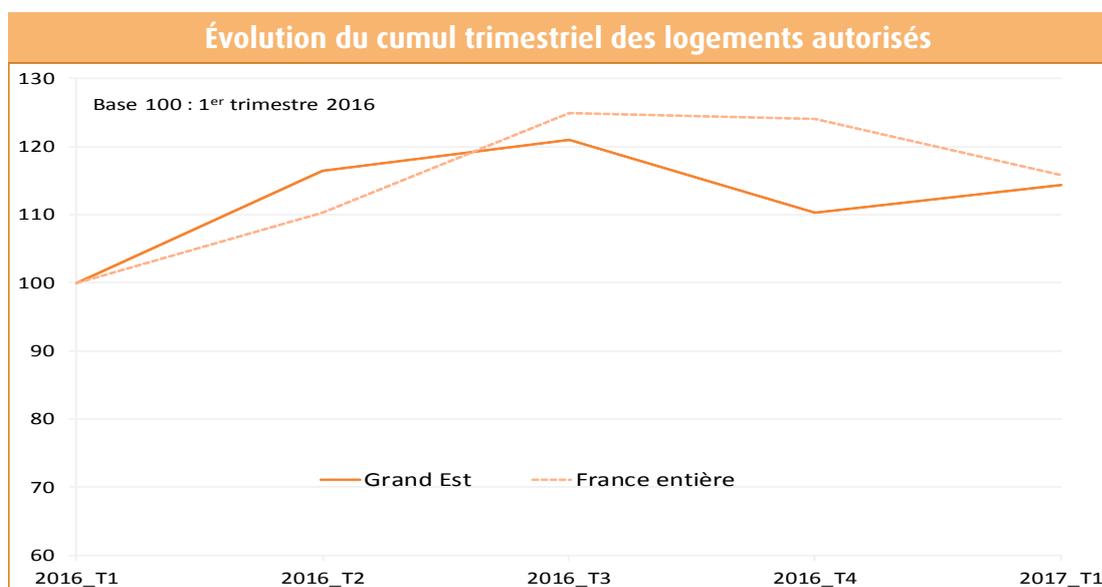
Au premier trimestre 2017, le nombre de logements autorisés dans la région est en hausse de 4 % par rapport au trimestre précédent. D'avril 2016 à mars 2017, il s'élève à 25 500 logements, soit un rebond de 13 % par rapport à l'année précédente. C'est la deuxième plus forte progression du cumul annuel enregistrée depuis avril 2012. Au niveau national, les autorisations de construction affichent une progression de 14 %. A l'échelle départementale, le repli des cumul annuel des

logements autorisés constaté depuis la fin du troisième trimestre 2016 dans la Marne et le Haut-Rhin se confirme au 1er trimestre 2017 avec un recul de 9 %. La dynamique régionale est portée principalement par les départements du Bas-Rhin et de la Moselle qui concentrent 57 % des logements autorisés de la région Grand Est. Tous les autres départements hormis la Meurthe-et-Moselle affichent une hausse des autorisations de construction allant de +59 % dans l'Aube à +7 % dans la Meuse.

Nombre de logements autorisés	12 derniers mois (Avr 16 à Mar 17)	N/N-1 (%)**
Ardennes	660	10
Aube	1 320	59
Marne	2 040	-9
Haute-Marne	290	23
Meurthe-et-Moselle	2 150	-3
Meuse	280	7
Moselle	6 450	38
Bas-Rhin	8 120	12
Haut-Rhin	3 180	-9
Vosges	1 020	29
<b>Région Grand Est</b>	<b>25 500</b>	<b>13</b>
France entière	465 100	14

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2017

\*\* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2017

## Logements commencés

Le nombre de logements commencés au premier trimestre 2017 dans la région Grand Est est en repli de 20 % par rapport au dernier trimestre 2016. A fin mars 2017, le cumul sur douze mois s'élève à 21 500 logements, soit une progression de 3 % par rapport au cumul des douze mois antérieurs.

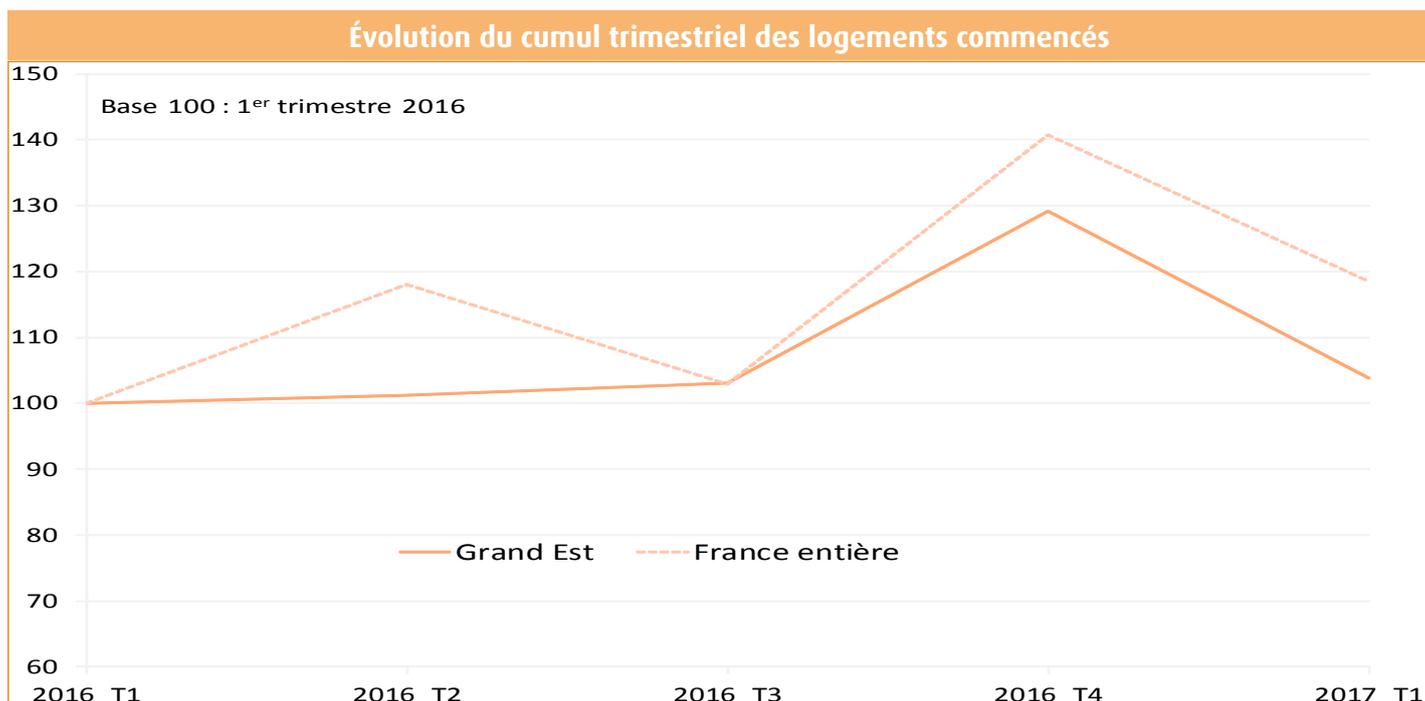
Au niveau national, les mises en chantiers sont en hausse de 15 % par rapport à l'année antérieure.

Au niveau départemental, la croissance des mises en chantier ne concerne qu'un département sur deux et varie de +1 % et +2 % dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin à +50 % dans les Ardennes. Dans les autres départements, la décroissance varie de -3 % en Meurthe-et-Moselle à -20 % dans la Marne.

Comme pour les autorisations de construction, le Bas-Rhin et la Moselle concentrent sur leur territoire 55 % des mises en chantier.

Nombre de logements commencés	12 derniers mois (Avr 16 à Mar 17)	N/N-1 (%)*
Ardennes	610	50
Aube	940	-10
Marne	2 010	-20
Haute-Marne	230	-14
Meurthe-et-Moselle	2 030	-3
Meuse	220	-13
Moselle	4 650	27
Bas-Rhin	7 150	1
Haut-Rhin	2 870	2
Vosges	760	16
<b>Région Grand Est</b>	<b>21 500</b>	<b>3</b>
France entière	393 400	15

Source : DREAL Grand Est, Sit@adel2, estimations en date réelle à fin mars 2017  
 \* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2017

## Type de logements

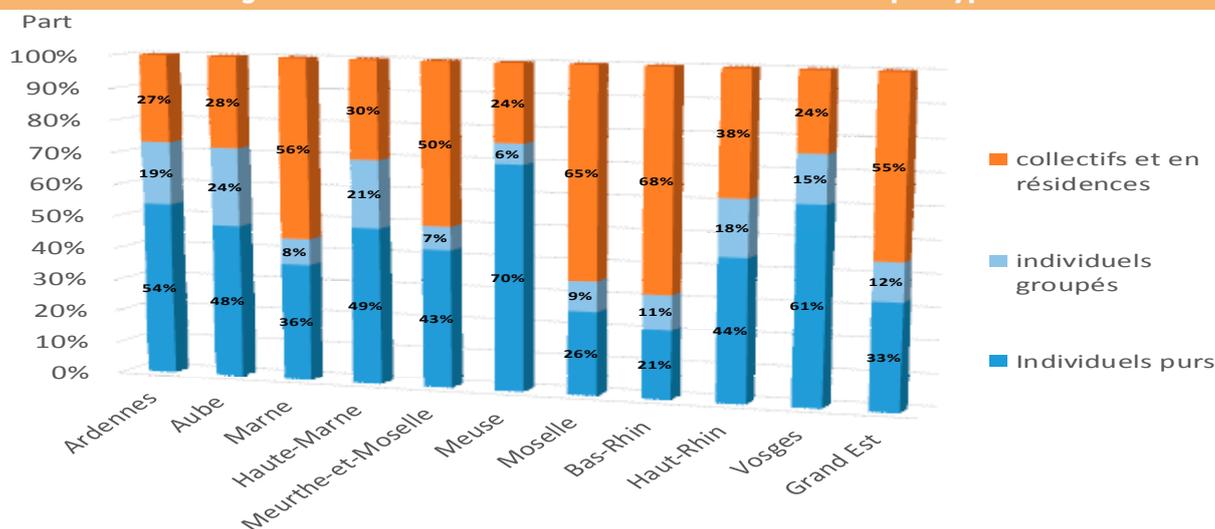
La hausse de 13 % des autorisations de construction dans la région Grand Est est principalement portée par l'augmentation des autorisations des logements collectifs et en résidence (+22 % par rapport à l'année précédente). Sur la même période, la progression des autorisations de logements individuels est de 3 % et concerne seulement les individuels purs (+8 %).

Pour les mises en chantier, l'ensemble des types de logements est en hausse : +8 % pour les logements individuels purs, +2 % pour les logements individuels groupés et +1 % pour les logements collectifs (y compris en résidence).

Nombre de logements par type	12 derniers mois (Avr 16 à Mar 17)	N/N-1 (%)*	
		Grand Est	France entière
<b>Logements autorisés</b>	<b>25 500</b>	<b>13</b>	<b>14</b>
individuels	11 400	3	14
individuels purs	8 400	8	17
individuels groupés	3 000	-9	6
collectifs et en résidences	14 100	22	15
<b>Logements commencés</b>	<b>21 500</b>	<b>3</b>	<b>15</b>
individuels	9 800	7	10
individuels purs	7 400	8	12
individuels groupés	2 400	2	5
collectifs et en résidences	11 700	1	19

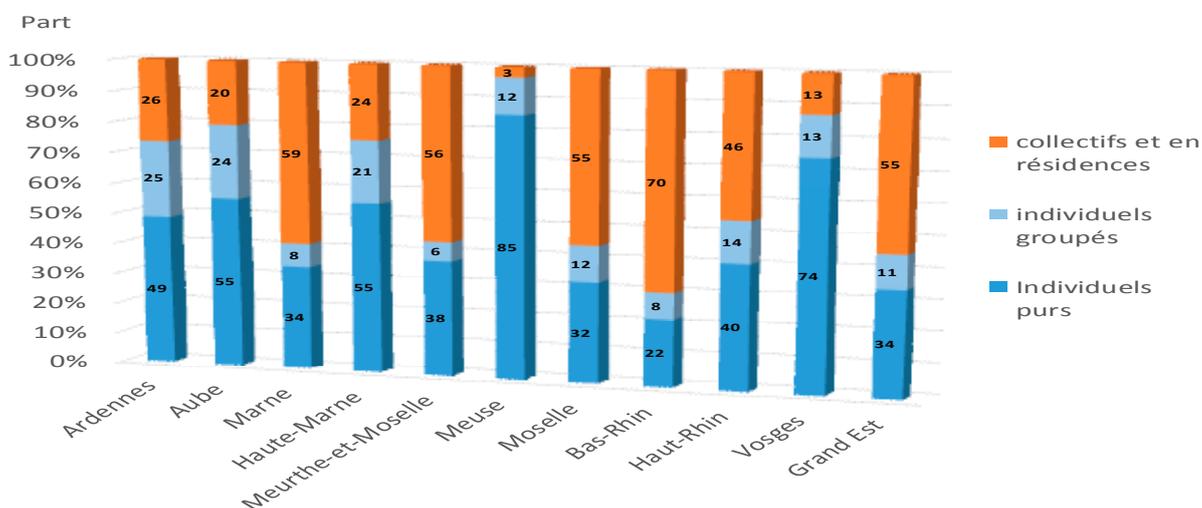
Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2017  
 \*: douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

### Cumul des logements autorisés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand-Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2017

### Cumul des logements commencés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin mars 2017

## Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de

l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice méthodologique téléchargeable sur le site du SoeS :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Themes/Logement-Construction/Construction/Logements/notice-methodologique-sitadel2-fevrier-2015-v2.pdf>

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en

résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

### Avertissement

*Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.*

**Mohamed MEKKI**  
Service connaissance  
et développement  
durable

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est  
Service connaissance et développement durable  
2 rue Augustin Fresnel - CS 95038  
57071 METZ Cedex 03  
Tél. : 03 87 62 81 00 - Fax : 03 87 62 81 99



Directeur de la publication : Emmanuelle GAY  
Rédacteur en chef : Odile SCHOELLEN  
Mise en page : DREAL Grand Est  
ISSN : en cours